



Bruxelles, le 28 octobre 2016
(OR. en)

13887/16

WTO 310
SERVICES 33
CDN 29
FDI 26

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: CONSEIL
en date du: 28 octobre 2016
Objet: Conclusions du Conseil sur l'AECG

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'AECG, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil (procédure écrite) le 28 octobre 2016.

Conclusions du Conseil sur l'AECG

Le Conseil a adopté les décisions autorisant la signature et l'application provisoire de l'AECG entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et est convenu de transmettre l'accord au Parlement européen pour approbation.

Le Conseil est convenu que, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la décision du Conseil relative à l'application provisoire, la date à laquelle la notification visée à l'article 30.7, paragraphe 3, de l'accord doit être adressée au Canada est le 17 février 2017, pour autant que le Parlement européen ait approuvé l'accord.
